



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.2/32/L.40  
11 novembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 65 de l'ordre du jour

UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

Autriche, Chypre, Colombie, Ghana, Grèce, Inde, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Népal, Pérou, Philippines, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Turquie et Venezuela : projet de résolution

Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2951 (XXVII) du 11 décembre 1972, 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, 3313 (XXIX) du 14 décembre 1974, 3439 (XXX) du 9 décembre 1975 et 31/117 et 31/118 du 16 décembre 1976,

Rappelant également ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974 contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 relative au développement et à la coopération économique internationale,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université 1/ et le rapport du Secrétaire général 2/,

Notant la décision 5.2.2 adoptée par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa cent troisième session, tenue du 12 septembre au 7 octobre 1977, dans laquelle le Conseil, entre autres choses, reconnaît que l'Université des Nations Unies requiert et mérite un appui financier beaucoup plus important, et renouvelle l'appel qu'il a lancé aux Etats Membres pour qu'ils apportent au Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies une contribution généreuse et qu'ils accordent leur appui à des projets déterminés;

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 31 (A/32/31).

2/ A/32/271.

77-23357

2/

1. Prend acte avec satisfaction du fait que les activités prévues au programme de l'Université des Nations Unies ont commencé dans les trois domaines prioritaires du programme - la famine dans le monde, le développement humain et social et l'utilisation et la gestion des ressources naturelles - et exprime l'espoir que l'Université poursuivra ses efforts pour obtenir des résultats tangibles dès que possible, répondant ainsi aux espoirs des Etats Membres;
2. Invite l'Université des Nations Unies à renouveler ses efforts pour traduire dans la formulation de ses programmes les préoccupations urgentes des Etats Membres et à suivre de près les activités et conférences importantes des organismes compétents des Nations Unies afin d'établir avec eux des relations de coopération et de coordination;
3. Prie instamment l'Université des Nations Unies de continuer à intensifier ses efforts pour obtenir un appui financier de toutes les sources possibles;
4. Adresse un appel à tous les Etats Membres afin qu'ils versent des contributions importantes au Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies et apportent leur appui, notamment financier, à des programmes déterminés de l'Université;
5. Prie le Secrétaire général, en consultation avec le Recteur de l'Université des Nations Unies, le Conseil de l'Université et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de rechercher des moyens plus efficaces de recueillir des fonds et de présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session un rapport sur les progrès accomplis à cet égard.

-----